

Département des Côtes d'Armor  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; *RAFFIN Karine (suppléante)* ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; NAUDIN Christian à PUIILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; RASLE-ROCHE Morgan à BOUCHER Gaëlle ; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE FLOC'H Éric ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	63
Procurations	14
<b>Votants</b>	<b>77</b>
Absents	11

Vu l'avis favorable de la Commission « Gestion des déchets/voirie » du 26 octobre 2023 ;

Vu l'organisation en régie du service de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, nécessitant l'approbation des tarifs pour l'année 2024 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les prix de vente des bacs suite à la passation du marché d'équipement et de pré-collecte.

<b>Collecte</b>	
<b>Vente de bac d'ordures ménagères</b>	
120l occasion	15€/u
240l occasions	20€/u
360l occasion	40€/u
770l occasion	80€/u
120l	35€/u
240l	45€/u
360l	60€/u
770l	180€/u
<b>Prestation</b>	
Prestation - collecte des cartons bruns	250 €/an
<b>Déchèteries</b>	
Vente de compost en fonction des disponibilités Tarif proratisable	10.00 €/m <sup>3</sup>
Kit de compostage*	25.00 €/u
Aérateur de compost	29€/u
<b>ISDI de Bourbriac ; Bégard et Cantonnou</b>	
Gravats pour les professionnels	10.00 €/m <sup>3</sup>

\*Le kit de compostage comprend un composteur bois ou plastique de 400l, un bio-seau, un mélangeur-aérateur et un guide.

Considérant que dans le but de favoriser le geste de tri, les bacs jaunes sont mis à disposition des usagers gratuitement.

Considérant que pour les tarifs déchèterie / gros volumes, il est proposé de reconduire les tarifs en vigueur pour l'année 2024.

Considérant que l'accès aux déchèteries pour les professionnels et communes est payant au-delà d'un certain volume déposé, et qu'il convient d'acter les tarifs ci-dessous :

Gravats	10€/m <sup>3</sup>	Au-delà de 1m <sup>3</sup> / apport
Encombrants /bois	13€/m <sup>3</sup>	Au-delà de 1m <sup>3</sup> /jour
Déchets verts	7€/m <sup>3</sup>	Au-delà de 5m <sup>3</sup> / jour
Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)	4€/kg	Au-delà de 30 kg de pâteux/apport et 5 kg d'autres DDS/ jour
Huile de vidange	1€/L	Au-delà de 20L

# **Délibération**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 022-200067981-20231212-DEL2023\_12\_271-DE

Considérant que la facturation est effectuée par la collectivité à partir des volumes enregistrés par l'agent de déchèterie.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Agglomération à l'unanimité,

- Fixe les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme indiqué ci-dessus
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU

